

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCUEIL ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

Centre des Finances publiques de Troyes

17, boulevard du 1er RAM – 10000 Troyes

PHASE PRO/DCE

CCTP – LOT N° 03

ÉLECTRICITÉ CFO/CFA, SSI

**Y COMPRIS INSTALLATIONS PROVISOIRES, SYSTÈMES D'ACCUEIL,
GESTION DE FILES, AFFICHAGE, SONORISATION ET MISE EN SERVICE**

Maîtrise d'ouvrage	Direction générale des Finances publiques – SPIB-2C
Responsable du projet	Mme Cindy AUVRAY
Maîtrise d'œuvre mandataire	LC-Architectes – M. Luis CERCOS
Études techniques	Définition fonctionnelle par la maîtrise d'œuvre ; études d'exécution à la charge du titulaire
Contrôleur technique	À compléter
Coordonnateur SPS	À compléter
Phase	PRO/DCE
Date	04/08/2026

Tableau des versions

Version	Date	Objet	Rédaction / validation
01	11/08/2026	Première rédaction consolidée du CCTP du lot n° 03, établie à partir de la notice technique, des documents AVP validés, des archives de 2011 à 2017, des audits et factures 2024-2026 et de la doctrine de migration technique en site occupé.	LC-Architectes – document de travail / LC
02	14/08/2026	Remarques maîtrise d'ouvrage	CA
03	17/08/2026	Version finale pour publication	LC

Note préalable de lecture

Le présent Cahier des clauses techniques particulières transforme en obligations contractuelles la notice technique du lot n° 03. Il définit le résultat attendu, les investigations, les études

d'exécution, les prestations provisoires et définitives, les interfaces, les essais et les documents nécessaires à la mise en service du nouvel accueil.

Le projet n'est pas une rénovation générale des installations du bâtiment. Il consiste à comprendre un ensemble de réseaux et d'équipements constitués par strates successives, à conserver ceux qui restent compatibles, à les déplacer ou les prolonger lorsque leur fonction demeure nécessaire, puis à créer seulement les compléments indispensables au nouvel aménagement. L'entreprise titulaire devra obtenir un fonctionnement contemporain, fiable, lisible et documenté sans substituer, par commodité, une installation entièrement neuve à l'existant.

L'absence de bureau d'études électricité ou fluides distinct ne réduit aucune obligation du titulaire. La maîtrise d'œuvre fixe le programme, les implantations, le phasage, les principes de conservation et les performances. Le titulaire assume les relevés détaillés, vérifications de capacité, notes de calcul, plans d'exécution, synoptiques, paramétrages, essais, interventions des mainteneurs ou fabricants spécialisés et le DOE complet.

PRINCIPE DIRECTEUR — Conserver, déplacer, prolonger et reconfigurer les installations existantes lorsque leur état, leur capacité et leur compatibilité le permettent ; remplacer uniquement les éléments insuffisants, non conformes, obsolètes ou incompatibles avec le résultat attendu.

CONTINUITÉ DU SERVICE — Aucune neutralisation de l'accueil existant ne pourra intervenir avant que l'accueil provisoire soit alimenté, connecté, sécurisé, paramétré, testé et accepté. Toute coupure ou basculement sera préparé, annoncé, consigné, réversible jusqu'à validation et exécuté dans un créneau approuvé.

Sommaire

Tableau des versions	1
Note préalable de lecture	1
1. Objet, consistance et obligation de résultat	7
1.1 Objet du lot.....	7
1.2 Prestations principales	7
1.3 Obligation de résultat	8
1.4 Prestations exclues ou limitées	8
2. Documents contractuels, hiérarchie et portée des informations existantes.....	9
2.1 Documents à prendre en compte	9
2.2 Hiérarchie et contradictions.....	9
2.3 Références ne concernant pas directement le site	9
3. Doctrine générale de conservation et de migration technique.....	10
3.1 Strates connues de l'installation	10
3.2 Les cinq décisions possibles	10
3.3 Interdiction des remplacements de convenance	10
3.4 Réemploi et traçabilité	10
4. Réglementation, compétences, responsabilités et qualité.....	11
4.1 Textes et référentiels	11
4.2 Qualifications et habilitations.....	11
4.3 Responsable technique du lot	11
4.4 Sous-traitance et systèmes propriétaires	11
5. Chantier en site occupé et continuité du service public.....	12
5.1 Principe général	12
5.2 Coupures et consignations.....	12
5.3 Protection des installations en service	12
5.4 Information et suivi.....	12
6. Période de préparation, reconnaissance et diagnostic contradictoire	13
6.1 Reconnaissance obligatoire	13
6.2 Inventaire à produire	13
6.3 Points historiques E0-xx	13
6.4 Audit Cegelec 2025	14
6.5 Rapport de diagnostic initial	14
7. Études d'exécution, synthèse, visas et points d'arrêt	15
7.1 Dossier d'exécution	15
7.2 Plans de synthèse	15
7.3 Visas.....	15
7.4 Échantillons et prototypes techniques	15
8. Phasage, accueil provisoire, installations temporaires et basculements	16
8.1 Principe de migration.....	16
8.2 Installations provisoires.....	16
8.3 Accueil provisoire	16

8.4	Basculements.....	17
9.	Courant fort – tableaux, protections et distribution.....	18
9.1	Origine et tableaux existants.....	18
9.2	Adaptations comprises.....	18
9.3	Protections et dimensionnement	18
9.4	Coupures d’urgence et accessibilité.....	18
9.5	Alimentation de l’élèveur	18
10.	Canalisations, cheminements, traversées et calfeutrements	19
10.1	Réemploi des cheminements.....	19
10.2	Nouveaux cheminements.....	19
10.3	Séparation et identification	19
10.4	Percements et calfeutrements.....	19
10.5	Dépollution sélective	19
11.	Prises de courant, alimentations terminales et mobilier.....	20
11.1	Principe.....	20
11.2	Typologie des points.....	20
11.3	Appareillage visible.....	20
11.4	Prises informatiques et électriques dans le mobilier.....	20
12.	Éclairage normal.....	21
12.1	Conservation du parc récent.....	21
12.2	Implantation et qualité d’éclairage	21
12.3	Commandes.....	21
12.4	Dépose-repose et stockage	21
13.	Éclairage de sécurité et signalisation d’évacuation	22
13.1	État existant et compatibilité	22
13.2	Adaptation aux nouveaux parcours	22
13.3	Essais	22
14.	Réseaux informatiques, brassage, téléphonie et interphonie de service	23
14.1	Coordination avec la DGFIP.....	23
14.2	Sous-répartiteur et baie	23
14.3	Câblage neuf et réemploi	23
14.4	Certification.....	23
14.5	Téléphonie	23
14.6	Réseau provisoire	24
15.	Gestion de files, distributeurs, afficheurs, écrans et information numérique.....	24
15.1	Système existant	24
15.2	Objectif fonctionnel.....	24
15.3	Prestations comprises.....	24
15.4	Écrans d’information	24
15.5	Équipement neuf éventuel	25
16.	Sonorisation, annonces et information sonore.....	25
16.1	Inventaire et principe de conservation.....	25
16.2	Couverture et intelligibilité	25

16.3	Interfaces	25
17.	Système de sécurité incendie et équipements asservis	26
17.1	Principe général	26
17.2	Adaptations à la nouvelle distribution.....	26
17.3	Neutralisations.....	26
17.4	Mainteneur et responsabilité.....	26
17.5	Essais et DOE	26
18.	Contrôle d'accès, interphonie et nouvel accès PMR	27
18.1	Contrôle d'accès existant	27
18.2	Nouvel accès PMR	27
18.3	Droits et programmation.....	27
19.	Intrusion, alarmes anti-agression et télésurveillance	28
19.1	Installation existante.....	28
19.2	Intrusion.....	28
19.3	Alarmes anti-agression.....	28
19.4	Microphones et levée de doute	28
19.5	Continuité pendant les travaux	28
20.	Vidéoprotection	29
20.1	Principe	29
20.2	Confidentialité et cadrage	29
20.3	Prestations	29
20.4	Équipement complémentaire	29
21.	Intégration architecturale et raccordements du mobilier	30
21.1	Principe de synthèse.....	30
21.2	Limites de prestation	30
21.3	Prototype	30
21.4	Câbles et maintenance.....	30
22.	Interfaces avec les lots et intervenants spécialisés	31
22.1	Coordination matérielle	31
22.2	Réunions techniques.....	31
23.	Contrôles, essais, paramétrages et mise en service	32
23.1	Principe	32
23.2	Essais minimums	32
23.3	Défauts et réserves bloquantes.....	32
23.4	Essais en conditions réelles	33
24.	Formation, transfert et prise en main	33
24.1	Formation.....	33
24.2	Supports.....	33
24.3	Transfert	33
25.	Repérage, DOE, plans de recollement et données d'exploitation	34
25.1	Repérage	34
25.2	Contenu du DOE.....	34
25.3	Formats et remise progressive	34

25.4	Données sensibles	34
26.	Déposes, déchets, réemploi, maintenance et garanties	35
26.1	Déposes	35
26.2	Maintenance pendant le chantier	35
26.3	Garantie	35
26.4	Maintenance future.....	35
27.	Contenu des prix et dispositions de chiffrage.....	36
27.1	Prix réputés complets	36
27.2	Distinction des prestations	36
27.3	Remplacements non prévus	36
27.4	Compatibilité et licences	36
Annexe A – Documents d’exécution et points d’arrêt.....		37
Annexe B – Matrice des systèmes et actions attendues.....		38
Annexe C – Données à confirmer avant la version DCE définitive		40
Annexe D – Scénarios minimums d’essais fonctionnels		41

1. Objet, consistance et obligation de résultat

1.1 Objet du lot

Le présent lot comprend l'ensemble des prestations d'électricité courant fort et courant faible nécessaires au maintien temporaire, à la transformation et à la mise en service du nouvel accueil du Centre des Finances publiques de Troyes. Il réunit les alimentations, l'éclairage, les réseaux de données et de téléphonie, le SSI, les systèmes d'accueil et tous les raccordements techniques indispensables au fonctionnement coordonné des espaces, des mobiliers et du nouvel accès PMR.

Le périmètre architectural principal représente environ 248 m². Les prestations du lot s'étendent toutefois aux tableaux, baies, répartiteurs, centrales, serveurs, cheminements, organes de commande et équipements amont ou aval nécessaires au fonctionnement des installations modifiées, même lorsqu'ils sont situés en dehors de l'emprise immédiate des travaux.

1.2 Prestations principales

- Prise de connaissance de l'ensemble du dossier et reconnaissance complète des installations concernées ;
- Inventaire contradictoire des tableaux, départs, baies, liaisons, équipements, logiciels, licences, contrats de maintenance et repères historiques utiles à l'opération ;
- Diagnostic, essais préalables, vérification des capacités disponibles et identification des non-conformités ou incohérences affectant le projet ;
- Études d'exécution, notes de calcul, schémas, synoptiques, plans de câblage, plans de synthèse et procédures de basculement ;
- Création, entretien, adaptation et dépose des installations provisoires de l'accueil et du chantier ;
- Consignations, déconnexions, déplacements, prolongations, réaffectations et reconnexions des installations existantes ;
- Adaptation des tableaux, protections, circuits, prises, alimentations et coupures nécessaires ;
- Réemploi, déplacement et complément de l'éclairage normal et de sécurité ;
- Adaptation des réseaux informatiques, téléphoniques, de brassage, d'interphonie et des liaisons intégrées aux mobiliers ;
- Adaptation et mise en service des systèmes de gestion de files, écrans, afficheurs, bornes, distributeurs et dispositifs d'information ;
- Adaptation de la sonorisation, des haut-parleurs et des annonces ;
- Modification du SSI, de la détection, des dispositifs asservis et de l'éclairage de sécurité en cohérence avec la nouvelle distribution ;
- Adaptation du contrôle d'accès, de l'interphonie PMR, de l'intrusion, des alarmes anti-agression, de la télésurveillance et de la vidéoprotection ;
- Raccordement technique de tous les mobiliers et équipements relevant du projet ;
- Interventions des fabricants, intégrateurs, mainteneurs et prestataires propriétaires nécessaires au paramétrage et à la validation ;

- Essais, mesures, scénarios fonctionnels, formation, mise en service, transfert, DOE et garantie.

1.3 Obligation de résultat

Le titulaire doit livrer un ensemble complet, coordonné, réglementaire et directement exploitable. Toute prestation normalement nécessaire au fonctionnement d'un système décrit dans le présent CCTP est réputée comprise, même si chaque câble, connecteur, interface, licence, déplacement, réglage ou intervention de spécialiste n'est pas énuméré individuellement.

Le résultat ne sera pas apprécié uniquement par la présence d'appareillages neufs. Il sera apprécié par la continuité du service, la sécurité des agents et du public, la fiabilité des installations, la lisibilité des repérages, l'intégration dans l'architecture et le mobilier, la réussite des essais, la remise des documents et la possibilité d'assurer ultérieurement la maintenance sans démontage destructif.

1.4 Prestations exclues ou limitées

Sauf indication contraire des plans ou de la DPGF, ne sont pas compris dans la fourniture du lot : les ordinateurs et périphériques métier de la DGFIP, les commutateurs ou serveurs actifs fournis directement par les services informatiques, la fabrication des mobiliers du lot n° 05, les cloisons et finitions du lot n° 02 et les équipements propres de l'élévateur du lot n° 04. Le lot n° 03 reste néanmoins responsable de leurs alimentations, raccordements, réservations, interfaces, essais coordonnés et de tout petit matériel nécessaire à la continuité fonctionnelle.

2. Documents contractuels, hiérarchie et portée des informations existantes

2.1 Documents à prendre en compte

- Pièce 00 – Prescriptions communes à tous les lots ;
- Présente CCTP et DPGF du lot n° 03 ;
- Notice technique du lot n° 03 – CFO/CFA, SSI, réseaux et
- Plans PRO/DCE architecturaux, plans de phasage, plans de mobilier et détails du nouvel accès PMR ;
- Mémoire technique détaillé et dossier graphique AVP validés ;
- Rapport amiante avant travaux et prescriptions du lot n° 01 pour toute ouverture, percement ou dépose ;
- PGC SPS, avis du contrôleur technique, registre de sécurité et documents d'exploitation du site ;
- Audit Cegelec de fin 2025, schémas d'armoires et plan de recollement des départs lorsqu'ils seront remis ;
- Plans historiques, devis et documents de 2011, plans d'occupation 2016-2017, factures et diagnostics 2024-2026 ;
- Dernières consignes et référentiels des services informatiques, de sûreté et immobiliers de la DGFIP ;
- Dossiers et notices des mainteneurs, fabricants ou intégrateurs des systèmes existants.

2.2 Hiérarchie et contradictions

Les plans historiques, factures, devis anciens et documents de diagnostic sont transmis pour améliorer la compréhension de l'existant. Ils ne constituent pas une garantie de localisation, de quantité, de capacité ou de fonctionnement. Le titulaire doit les confronter à la visite, aux essais, aux schémas récents et aux constats contradictoires.

En cas de contradiction, le titulaire en informe immédiatement la maîtrise d'œuvre avant d'établir ses plans d'exécution. Il ne peut choisir unilatéralement l'interprétation la moins contraignante ni engager une dépose irréversible. Les documents récents et vérifiés priment sur les archives, les plans d'exécution visés priment sur les schémas de principe et les exigences de sécurité et de continuité du service priment sur les facilités de chantier.

2.3 Références ne concernant pas directement le site

Tout rapport ou facture portant sur un autre bâtiment de la DDFIP ne pourra être utilisé pour justifier l'état ou la conformité du 17 boulevard du 1er RAM. Le titulaire vérifiera systématiquement l'adresse, le périmètre et la date de chaque document avant de l'intégrer à ses études.

3. Doctrine générale de conservation et de migration technique

3.1 Strates connues de l'installation

L'accueil et les installations du rez-de-chaussée ont été modifiés à plusieurs reprises. La réforme de 2011 a déplacé et complété l'électricité, l'informatique, la téléphonie, les alarmes, l'interphonie, la télévision et la gestion de files. Les implantations ont ensuite évolué en 2016 et 2017. Le bâtiment a été remis en service après le dégât des eaux de 2022. Des interventions récentes ont porté sur le SSI, l'éclairage, l'éclairage de sécurité, le repérage des armoires et la dépollution de certains câbles CFO.

L'entreprise rencontrera donc des équipements d'âges, de marques et de niveaux de documentation différents. Cette hétérogénéité ne constitue pas en elle-même un motif de remplacement général. Elle impose une reconnaissance méthodique, des essais, un repérage et des interfaces correctement définies.

3.2 Les cinq décisions possibles

- Conserver en place l'équipement ou le réseau compatible, en bon état et correctement implanté.
- Déposer puis reposer l'équipement récent ou réutilisable affecté par une cloison, un plafond ou un meuble.
- Déplacer, prolonger ou réaffecter le circuit, le câble ou l'équipement dont la fonction reste nécessaire.
- Compléter l'existant par les points terminaux, modules ou protections indispensables.
- Remplacer uniquement après démonstration d'une insuffisance, d'une non-conformité, d'une obsolescence non maintenable ou d'une incompatibilité fonctionnelle.

3.3 Interdiction des remplacements de convenance

INTERDICTION — Le remplacement général d'un tableau, d'une baie, d'un réseau, d'un SSI, d'un système d'appel ou d'un dispositif de sûreté ne pourra être proposé au seul motif qu'il simplifierait l'exécution. Toute substitution importante devra faire l'objet d'une note comparant adaptation et remplacement, avec incidences sur le coût, le délai, la continuité du service, les maintenances et le projet futur du bâtiment.

3.4 Réemploi et traçabilité

Les équipements déposés pour réemploi seront inventoriés, photographiés, étiquetés, protégés, stockés dans un emplacement approuvé et suivis jusqu'à leur repose. Toute casse, perte ou altération résultant d'une manutention ou d'un stockage insuffisant sera remplacée à la charge du titulaire par un équipement compatible.

4. Réglementation, compétences, responsabilités et qualité

4.1 Textes et référentiels

Les travaux seront exécutés conformément aux textes réglementaires, normes, règles professionnelles, prescriptions des fabricants et référentiels DGFIP applicables dans leur version en vigueur à la date d'exécution. Sont notamment concernés le Code du travail, le Code de la construction et de l'habitation, les règles relatives aux établissements recevant du public, la NF C 15-100 et les référentiels applicables aux réseaux de communication, au SSI, à l'éclairage de sécurité, au contrôle d'accès, à la vidéoprotection et aux alarmes.

L'énumération ci-dessus n'est pas limitative. Le titulaire signalera pendant la préparation toute prescription incompatible avec un équipement conservé ou toute mise en conformité rendue nécessaire par la modification projetée. Il distinguera clairement les non-conformités préexistantes sans rapport avec l'opération de celles que le marché doit corriger pour permettre le nouvel usage.

4.2 Qualifications et habilitations

- Personnel habilité pour les travaux électriques, consignations, mesures et essais ;
- Compétences démontrées en câblage structuré, brassage, certification de liens et téléphonie ;
- Agréments, formations ou partenariats nécessaires pour intervenir sur les systèmes propriétaires existants ;
- Techniciens autorisés pour les modifications et essais du SSI, du contrôle d'accès, de l'intrusion, de la télésurveillance, de la vidéoprotection et de la gestion de files ;
- Encadrement capable d'assurer les études, le phasage et la coordination quotidienne avec les autres lots ;
- Matériels de mesure étalonnés et rapports d'essais traçables.

4.3 Responsable technique du lot

Le titulaire désignera un responsable technique unique, présent aux réunions nécessaires, habilité à engager l'entreprise et à coordonner les sous-traitants, fabricants et mainteneurs. Il tiendra à jour la liste des actions, plans, validations, coupures, essais et anomalies jusqu'à la levée des réserves.

4.4 Sous-traitance et systèmes propriétaires

La sous-traitance devra être déclarée et agréée. Le titulaire demeure responsable de la coordination et du résultat, y compris lorsque la programmation, le paramétrage ou la remise en service est effectuée par un mainteneur désigné, un intégrateur historique, ESII ou tout

autre spécialiste. Sauf prise en charge explicitement notifiée par la maîtrise d'ouvrage, les interventions indispensables de ces tiers sont réputées incluses dans le prix du lot.

5. Chantier en site occupé et continuité du service public

5.1 Principe général

Le Centre des Finances publiques continuera à accueillir des agents et du public pendant la durée de l'opération selon le phasage arrêté. Le titulaire organisera ses travaux de manière à préserver les fonctions maintenues, les moyens d'alarme, les systèmes de sécurité, les réseaux informatiques et téléphoniques, les accès, les circulations et les installations des zones non concernées.

5.2 Coupures et consignations

Aucune coupure ne sera réalisée sans demande écrite, analyse de ses conséquences, accord de l'exploitant et validation du créneau. La demande indiquera les circuits ou systèmes concernés, les locaux et utilisateurs affectés, la durée, les mesures compensatoires, la procédure de retour arrière, les moyens humains mobilisés et les essais de remise en service.

Les coupures susceptibles d'affecter le public, les agents, le SSI, la sûreté, la baie informatique ou des services extérieurs au chantier seront réalisées hors période d'ouverture ou dans un créneau spécialement autorisé. Le titulaire inclura dans son offre les interventions décalées normalement prévisibles pour les basculements essentiels.

5.3 Protection des installations en service

- Repérage préalable des circuits et réseaux traversant les zones de démolition ;
- Protection mécanique des câbles, coffrets, détecteurs, caméras, haut-parleurs et équipements conservés ;
- Capotage ou déplacement provisoire lorsque les poussières, vibrations ou chocs peuvent les affecter ;
- Maintien de l'accessibilité aux organes de coupure et de maintenance ;
- Contrôle quotidien des installations provisoires et des protections ;
- Signalement immédiat de tout défaut ou déclenchement.

5.4 Information et suivi

Le titulaire transmettra chaque semaine un programme glissant des interventions techniques, coupures, essais, mainteneurs attendus et décisions nécessaires. Les modifications de phasage

seront analysées au regard de la sécurité, de l'amiante, des réseaux, du coût, du délai et de la continuité du service avant leur mise en œuvre.

6. Période de préparation, reconnaissance et diagnostic contradictoire

6.1 Reconnaissance obligatoire

La période de préparation débute par une reconnaissance détaillée en présence de la maîtrise d'œuvre, du représentant du site et, selon les systèmes, des services informatiques, de sûreté, du mainteneur SSI et des intégrateurs concernés. Les documents existants sont confrontés à l'état réel avant toute dépose.

6.2 Inventaire à produire

Famille	Données à relever	Action à proposer
Tableaux et départs	Repère, origine, calibre, protection, charge, destination, réserve, schéma disponible.	Conserver, rééquilibrer, compléter, corriger ou neutraliser.
Baies et répartiteurs	Localisation, propriétaire, capacité, ports, catégorie, brassage, liaisons actives.	Réemployer, compléter, réaffecter ou créer une liaison.
Points terminaux	Prises CFO, RJ45, téléphonie, écrans, bornes, haut-parleurs, commandes.	Conserver, déplacer, prolonger, déposer ou créer.
SSI	Centrale, zones, boucles, détecteurs, DM, diffuseurs, portes asservies, DOE.	Adapter la distribution et faire valider par le mainteneur.
Sûreté	Contrôle d'accès, intrusion, clavier, boîtiers, pédales, microphones, caméras.	Maintenir la couverture et la procédure de traitement.
Systèmes d'accueil	Gestion de files, bornes, afficheurs, écrans, logiciel, licences, sonorisation.	Réimplanter, paramétrer et tester les scénarios.

6.3 Points historiques E0-xx

Le plan électrique de mai 2011 comporte des repères historiques E0-xx et localise un sous-répartiteur au rez-de-chaussée. Le titulaire identifiera au minimum tous les points situés dans l'emprise du projet, tous les points alimentant les équipements déplacés et tous les liens dont l'origine ou la destination doit être modifiée. Il établira une table de correspondance entre le repère historique, la nature réelle, l'origine, la destination, l'état et l'action prévue.

6.4 Audit Cegelec 2025

Le titulaire prendra en compte l'audit électrique de fin 2025 et les schémas produits à cette occasion. Il vérifiera notamment les départs du rez-de-chaussée signalés comme chargés ou confondus : TD RDC 0.1 – PC16/PC17 et TD RDC 0.2 – PC06, PC07 et PC11. Les circuits réellement sollicités par le nouvel accueil devront être clarifiés et, si nécessaire, redistribués ou rééquilibrés avant raccordement des nouveaux postes.

La dépollution générale des câbles CFO inutilisés réalisée en 2025 ne dispense pas d'une dépollution sélective des courants faibles dans les zones de travaux. Les câbles abandonnés affectés par l'opération seront déposés jusqu'à un point logique et déconnectés à leur origine, sans détériorer les liaisons actives.

6.5 Rapport de diagnostic initial

À l'issue de la reconnaissance, le titulaire remettra un rapport illustré distinguant : état vérifié, documents manquants, capacités disponibles, anomalies affectant le projet, équipements réemployables, interventions de mainteneurs nécessaires, risques de délai et décisions attendues. Ce rapport sera soumis au point d'arrêt A1 avant la finalisation des plans d'exécution.

7. Études d'exécution, synthèse, visas et points d'arrêt

7.1 Dossier d'exécution

- Plan d'état existant vérifié et inventaire photographique ;
- Bilan de puissance et vérification des capacités disponibles ;
- Schémas unifilaires des tableaux et circuits modifiés ;
- Notes de calcul des sections, chutes de tension, protections et sélectivité nécessaires ;
- Plans d'implantation CFO, éclairage, CFA, SSI et sûreté ;
- Synoptiques de réseau, téléphonie, gestion de files, sonorisation, SSI, contrôle d'accès, intrusion et vidéo-protection ;
- Plans de câblage, de cheminements et de réservations ;
- Plans détaillés des raccordements de mobilier et de l'élèveur ;
- Plans et schémas des installations provisoires ;
- Procédures de consignation, basculement, retour arrière et mise en service ;
- Fiches techniques, certificats de compatibilité, licences et avis des mainteneurs ;
- Protocoles d'essais et calendrier des interventions spécialisées.

7.2 Plans de synthèse

Les plans seront coordonnés avec les cloisons, plafonds, portes, vitrages, radiateurs, ventilation, mobilier, signalétique et élèveur. Aucun percement, aucune fermeture de cloison, aucune remise en place définitive du plafond et aucune fabrication de mobilier technique ne pourra intervenir avant validation des plans de synthèse correspondants.

7.3 Visas

Le visa de la maîtrise d'œuvre vérifie la cohérence générale avec le projet mais ne transfère pas la responsabilité des études, dimensionnements, compatibilités ou conformités. Les corrections demandées dans le cadre normal de la mise au point sont incluses dans le prix.

7.4 Échantillons et prototypes techniques

Le titulaire fournira les échantillons d'appareillage visible, boîtiers, plaques, goulottes, luminaires complémentaires, supports d'écran et éléments intégrés aux meubles. Il participera au prototype du mobilier de premier niveau afin de vérifier les passages de câbles, prises, RJ45, alarmes, écrans, maintenance et protection contre l'arrachement.

8. Phasage, accueil provisoire, installations temporaires et basculements

8.1 Principe de migration

Phase	Prestations du lot n° 03	Condition de passage
0 – Préparation	Relevés, tests, plans, inventaire, coordination des mainteneurs, approvisionnements.	Validation du rapport initial et des plans provisoires.
1 – Accueil provisoire	Tableau/coffret temporaire, prises, réseau, téléphonie, sûreté, appel, écrans et essais.	PV de fonctionnement signé avant neutralisation de l'accueil actuel.
2 – Basculement	Sauvegardes, consignations, transfert des équipements, reparamétrage, essais et retour arrière disponible.	Validation par les utilisateurs et services compétents.
3 – Travaux définitifs	Dépotes sélectives, prolongations, nouvelles liaisons, adaptation SSI/sûreté, attente mobilier.	Contrôle avant fermeture des parois et plafonds.
4 – Mobilier et équipements	Raccordements intégrés, appareils, écrans, bornes, alarmes et contrôles.	Essais unitaires conformes.
5 – Mise en service	Essais globaux, scénarios, formation, prise en main à vide et levée des défauts.	Autorisation de transfert.
6 – Repli	Dépose du provisoire, restitution, mise à jour du DOE et affectation des équipements réemployables.	Validation définitive du nouvel accueil.

8.2 Installations provisoires

Les installations provisoires seront conçues comme un ensemble complet, fixé, protégé, repéré et documenté. Elles comprendront les protections, tableaux ou coffrets, prises, alimentations, câbles, goulottes, liaisons informatiques et téléphoniques, dispositifs de sûreté, équipements d'appel et tous les accessoires nécessaires au fonctionnement pendant la durée du chantier.

- Séparation des courants forts et faibles ;
- Mise à la terre, protections différentielles et coupures accessibles ;
- Câbles hors de portée du public, protégés contre l'arrachement et sans traversée dangereuse ;
- Schémas et repérages disponibles sur place ;
- Contrôle périodique et maintenance pendant l'utilisation ;
- Possibilité d'évolution lorsque les panneaux et emprises de chantier se déplacent ;
- Dépose finale et remise en état des supports.

8.3 Accueil provisoire

L'accueil provisoire devra assurer les fonctions indispensables définies par la maîtrise d'ouvrage : postes agents, accès aux applications, téléphonie, impression utile, information du public,

gestion des files adaptée, appel et orientation, alarmes anti-agression, contrôle d'accès et moyens de sûreté. Les fonctionnalités pourront être simplifiées par rapport à l'état final, mais aucun besoin essentiel ne pourra être supprimé sans décision formelle.

8.4 Basculements

Chaque basculement fera l'objet d'une fiche opérationnelle avec participants, séquence, sauvegardes, étiquetage, essais, critères d'acceptation et retour arrière. Le titulaire ne déposera pas une installation encore nécessaire tant que la solution de remplacement n'est pas testée. Les équipements propriétaires seront basculés avec leur mainteneur ou intégrateur.

9. Courant fort – tableaux, protections et distribution

9.1 Origine et tableaux existants

Le projet utilisera les tableaux et distributions existants compatibles. Le titulaire identifiera les tableaux du rez-de-chaussée, vérifiera les schémas, le repérage, les réserves, l'état des protections, la sélectivité utile, les charges et la correspondance réelle des départs. Les schémas Cegelec de 2025 seront intégrés au dossier d'exécution après vérification.

9.2 Adaptations comprises

- Création ou modification des départs nécessaires aux postes, mobiliers, écrans, bornes, SSI, éclairage et élévateur ;
- Remplacement ponctuel de protections inadaptées ou insuffisantes dans le périmètre de l'opération ;
- Rééquilibrage des circuits affectés par les nouvelles implantations ;
- Clarification des départs PC16/PC17 du TD RDC 0.1 et des circuits pertinents du TD RDC 0.2 ;
- Mise à jour des étiquettes, schémas et carnets de câbles ;
- Réalisation de coupures locales permettant la maintenance sans neutraliser inutilement d'autres secteurs ;
- Maintien des alimentations de sécurité et des équipements du bâtiment non concernés.

9.3 Protections et dimensionnement

Les protections, sections et modes de pose seront dimensionnés selon la puissance, le régime de neutre, la longueur, la chute de tension, le mode de pose, le groupement, la température, la sélectivité et les courants de court-circuit disponibles. Toute réutilisation de circuit sera précédée d'une vérification de capacité et d'un essai d'isolement et de continuité adaptés.

9.4 Coupures d'urgence et accessibilité

Les organes de coupure, tableaux et coffrets resteront accessibles au personnel habilité sans traverser un box occupé ni déplacer un meuble lourd. Tout habillage prévu par le lot n° 02 ou 05 comportera une porte ou trappe repérée, ventilée si nécessaire, ouvrable sans outil spécial et compatible avec les dégagements d'intervention.

9.5 Alimentation de l'élévateur

Le lot n° 03 réalisera depuis l'origine validée l'alimentation, la protection, la coupure de proximité et les liaisons électriques relevant de son interface avec le lot n° 04. Le dimensionnement définitif sera fondé sur les données du fabricant. Les automatismes internes,

fins de course et câblages propres à l'équipement restent à la charge du lot n° 04, sauf indication contraire de la matrice d'interface visée.

10. Canalisations, cheminements, traversées et calfeutrements

10.1 Réemploi des cheminements

Les chemins de câbles, goulottes, plinthes techniques, conduits et réservations existants seront réutilisés lorsqu'ils disposent d'une capacité suffisante, qu'ils sont accessibles et compatibles avec la séparation des réseaux. Ils seront nettoyés et ordonnés avant ajout de nouveaux câbles.

10.2 Nouveaux cheminements

Les nouveaux cheminements seront discrets, continus, démontables et coordonnés avec les plafonds, cloisons et mobiliers. Les câbles ne seront jamais posés librement sur les dalles de plafond ni abandonnés dans les vides. Les fixations seront indépendantes des plafonds démontables et adaptées aux supports.

10.3 Séparation et identification

Les courants forts, courants faibles, circuits de sécurité, données, sonorisation et liaisons sensibles seront séparés selon les règles applicables et les prescriptions des fabricants. Les croisements seront traités de manière à limiter les perturbations. Tous les câbles seront repérés à leurs deux extrémités et aux points de distribution ou de changement significatif.

10.4 Percements et calfeutrements

Les percements seront coordonnés avec le lot n° 02 et avec le repérage amiante. Aucun percement ne sera exécuté dans une zone non couverte par les documents amiante. Les traversées de parois participant au compartimentage seront rebouchées par un système compatible avec la nature des câbles et restituant la performance requise ; les justificatifs et photographies avant fermeture seront remis au DOE.

10.5 Dépollution sélective

Les câbles devenus inutiles du fait du projet seront déconnectés à leur origine et déposés aussi complètement que raisonnablement possible dans l'emprise et jusqu'au premier point de distribution accessible. Les câbles maintenus en attente seront justifiés, isolés, protégés et repérés ; aucune extrémité libre non identifiée ne sera abandonnée.

11. Prises de courant, alimentations terminales et mobilier

11.1 Principe

Les alimentations terminales seront implantées à partir des plans de mobilier visés. Elles devront permettre l'usage normal, la maintenance et l'évolution raisonnable des postes sans multiprises mobiles accessibles au public ni câbles traversant les circulations.

11.2 Typologie des points

Type de point	Équipement minimal de principe	Observation
Poste agent / box	Bloc intégré comprenant prises 230 V, prises de données, passage de câbles et réserve selon plans.	Nombre définitif selon mobilier et DPGF ; accès maintenance côté agents.
Poste d'orientation ouvert	Alimentation des écrans, terminal, téléphone, périphériques et alarme.	Câbles protégés contre l'arrachement.
Consultation usager	Alimentation et données pour ordinateur/écran, avec protection et coupure adaptées.	Aucun appareillage accessible de manière dangereuse.
Imprimante / équipement partagé	Prises dédiées selon puissance et liaison de données si nécessaire.	Implantation en zone contrôlée.
Borne / distributeur de tickets	Alimentation, données et éventuellement liaison de commande.	Coordination avec fabricant/intégrateur.
Écran / afficheur	Alimentation commandée ou permanente, données/commande, support et réserve.	Pas de câbles visibles.
Équipement de sûreté	Alimentation secourue ou spécifique selon système.	Compatibilité validée par mainteneur.

11.3 Appareillage visible

L'appareillage sera d'une gamme homogène, robuste et compatible avec les appareils existants conservés. La teinte et la finition seront soumises à l'approbation de la maîtrise d'œuvre. Les boîtes, cadres et plaques seront parfaitement alignés ; les appareillages provisoires ou issus de déposes ne pourront être réemployés s'ils sont dégradés.

11.4 Prises informatiques et électriques dans le mobilier

Les blocs intégrés seront préfabriqués ou assemblés de manière professionnelle, avec séparation des volumes CFO/CFA, connecteurs accessibles, maintien des câbles, possibilité de remplacement et continuité esthétique. Les rallonges domestiques, dominos libres, boîtes non fixées et faisceaux accessibles au public sont interdits.

12. Éclairage normal

12.1 Conservation du parc récent

Le bâtiment dispose d'un parc important de dalles LED 600 x 600 et a fait l'objet d'interventions récentes sur les luminaires. Le titulaire inventoriera les appareils du périmètre et recherchera prioritairement leur dépose-repose, leur déplacement et leur redistribution. La fourniture neuve sera limitée aux compléments ou remplacements justifiés.

12.2 Implantation et qualité d'éclairage

L'implantation sera coordonnée avec les cloisons, plafonds, détecteurs, bouches, écrans et mobilier. Elle assurera une lumière homogène, sans éblouissement gênant sur les écrans, sans zones sombres dans les attentes et avec un niveau adapté aux postes de travail, box, circulations et zones de lecture. Les mesures d'éclairement seront réalisées après mise en service et consignées.

12.3 Commandes

Les commandes seront adaptées aux secteurs fonctionnels et au phasage. Les circuits maintenus devront pouvoir être commandés sans affecter les zones voisines. Les détecteurs ou automatismes existants, lorsqu'ils sont conservés, seront reparamétrés en cohérence avec les nouveaux usages et les exigences de sobriété.

12.4 Dépose-repose et stockage

Les luminaires déposés seront nettoyés, testés, étiquetés et stockés. Les dalles de plafond et ossatures relèvent du lot n° 02 ; le lot n° 03 déposera et reposera les appareils, suspentes, câbles et connexions, et coordonnera ses interventions afin d'éviter les reprises.

13. Éclairage de sécurité et signalisation d'évacuation

13.1 État existant et compatibilité

Des équipements récents d'éclairage de sécurité et de télécommande ont été acquis pour le site. Le titulaire identifiera leur marque, leur type, leur adressage ou mode SATI, leur télécommande et leur implantation. Les équipements seront réemployés lorsqu'ils restent compatibles avec les cheminements et le système existant.

13.2 Adaptation aux nouveaux parcours

La nouvelle distribution, les cloisons de chantier et le nouvel accès PMR ne devront créer aucune discontinuité de balisage. Les blocs, panneaux et dispositifs directionnels seront déplacés ou complétés afin de rendre lisibles les sorties, changements de direction, obstacles, escaliers et accès accessibles pendant chaque phase et dans l'état final.

13.3 Essais

Les essais comprendront l'allumage, la télécommande, le fonctionnement autonome, l'état des batteries, la visibilité et la cohérence du balisage. Les résultats seront consignés et le registre de sécurité mis à jour. Toute neutralisation pendant les travaux sera compensée par un dispositif provisoire validé.

14. Réseaux informatiques, brassage, téléphonie et interphonie de service

14.1 Coordination avec la DGFIP

Le titulaire coordonnera les prises, liaisons, brassages, adressages, téléphones et équipements actifs avec les services informatiques compétents. Les matériels actifs fournis par la DGFIP seront installés ou brassés selon leurs instructions, mais le titulaire fournira tous les éléments passifs, cordons et accessoires relevant de son périmètre et nécessaires au résultat.

14.2 Sous-répartiteur et baie

Le sous-répartiteur historique du rez-de-chaussée, les baies actuelles et les liaisons vers le sous-sol seront reconnus. Le titulaire vérifiera les panneaux de brassage, la capacité disponible, la catégorie des composants, les ports actifs, la mise à la terre, l'organisation des cordons et l'identification. Toute extension sera compatible avec l'existant et le référentiel DGFIP communiqué pendant la préparation.

14.3 Câblage neuf et réemploi

Les liaisons existantes ne seront réemployées qu'après test et identification des deux extrémités. Les liaisons neuves seront réalisées dans la catégorie et la classe de performance prescrites par le service informatique ; à défaut d'instruction remise avant exécution, le titulaire proposera une solution contemporaine homogène, documentée et compatible avec les équipements actifs prévus, soumise au visa avant commande.

14.4 Certification

Chaque liaison cuivre ou optique créée, déplacée ou réutilisée pour le nouvel accueil sera testée avec un appareil adapté. Le rapport identifiera la prise, le panneau, le port, la longueur et les résultats. Les liens non conformes seront repris avant brassage définitif.

14.5 Téléphonie

Les lignes ou postes existants utiles seront déplacés ou reconfigurés. Le titulaire vérifiera si la téléphonie utilise des prises dédiées, le réseau IP ou une architecture mixte. Il assurera les brassages, cordons, prises et essais d'appel interne et externe nécessaires, en coordination avec le service compétent.

14.6 Réseau provisoire

Les liaisons temporaires de l'accueil provisoire seront sécurisées, repérées et testées avant transfert. Les cordons ne traverseront pas les circulations. Les accès aux baies resteront réservés aux personnes habilitées. Le titulaire maintiendra le dispositif jusqu'à la validation du réseau définitif.

15. Gestion de files, distributeurs, afficheurs, écrans et information numérique

15.1 Système existant

Les archives de 2011 décrivent un système ESII – ESIRIUS comprenant un distributeur de tickets thermiques DIS04, des afficheurs, une signalétique de numéros de guichets et un paramétrage des flèches directionnelles. Le titulaire devra identifier le système réellement en service en 2026, sa version, ses équipements, ses licences, son serveur ou poste de gestion, son mainteneur et les possibilités de déplacement ou d'extension.

15.2 Objectif fonctionnel

Le système devra permettre à une personne entrant dans l'accueil d'obtenir une orientation ou un ticket, puis d'être appelée par numéro et dirigée vers le poste, box ou guichet approprié. Les agents devront pouvoir déclencher l'appel, transférer ou réorienter une demande selon les droits et scénarios validés. L'affichage visuel et l'annonce sonore devront rester cohérents.

15.3 Prestations comprises

- Inventaire et sauvegarde de la configuration existante ;
- Dépose, transfert, stockage et repose des bornes, distributeurs, afficheurs, écrans et unités de commande réemployés ;
- Alimentations, réseaux, supports, câbles et prises ;
- Intervention du fabricant ou de l'intégrateur autorisé ;
- Adaptation des libellés, numéros de guichets, flèches, files, priorités et scénarios ;
- Paramétrage de l'accueil provisoire puis de l'accueil définitif ;
- Tests de reprise après coupure, fonctionnement dégradé et retour à la configuration normale ;
- Formation des utilisateurs et remise des sauvegardes, licences et notices.

15.4 Écrans d'information

Les écrans existants seront inventoriés, testés et réimplantés selon les plans. Les supports devront permettre une fixation sûre, une orientation lisible, une ventilation suffisante et un

accès de maintenance. Les câbles d'alimentation, réseau, vidéo ou commande seront dissimulés. Le contenu éditorial demeure à la charge de la maîtrise d'ouvrage, sauf prestations de paramétrage explicitement prévues.

15.5 Équipement neuf éventuel

Le renouvellement d'un équipement électronique ne sera exécuté qu'après constat de non-compatibilité ou de non-maintenance et accord de la maîtrise d'œuvre. Toute proposition indiquera les interfaces, licences, abonnements, garanties, délais, migration des données et compatibilité avec les autres composants conservés.

16. Sonorisation, annonces et information sonore

16.1 Inventaire et principe de conservation

Le titulaire identifiera les haut-parleurs, amplificateurs, interfaces et commandes actuellement utilisés pour les annonces ou pour la gestion de files. Il vérifiera leur couverture, leur état, leur origine et leur compatibilité avec la nouvelle distribution. Les équipements seront déplacés ou complétés plutôt que renouvelés systématiquement.

16.2 Couverture et intelligibilité

Les annonces devront être intelligibles dans les zones d'entrée, d'attente et de circulation concernées, sans niveau excessif dans les box confidentiels ou les bureaux administratifs. L'implantation sera coordonnée avec le plafond et l'acoustique. Des essais seront réalisés avec les configurations usuelles de fréquentation.

16.3 Interfaces

Lorsque les annonces sont générées par le système de gestion de files, la compatibilité des interfaces, niveaux, temporisations et priorités sera vérifiée. Les messages de sécurité incendie ou autres fonctions prioritaires ne devront pas être perturbés par la sonorisation d'accueil.

17. Système de sécurité incendie et équipements asservis

17.1 Principe général

Le SSI existant sera conservé et adapté. Le titulaire identifiera la centrale, la catégorie du système, les zones, boucles, détecteurs, déclencheurs manuels, diffuseurs, modules, portes asservies, alimentations, reports et le mainteneur. Les plans et DOE les plus récents, notamment la mise à jour liée à l'ajout de douze portes coupe-feu en 2024, seront obtenus avant étude.

17.2 Adaptations à la nouvelle distribution

- Déplacement ou complément des détecteurs affectés par les nouvelles cloisons, plafonds ou volumes ;
- Maintien de la couverture et des distances réglementaires ;
- Adaptation des déclencheurs manuels et diffuseurs à la nouvelle circulation ;
- Raccordement ou adaptation des portes et dispositifs asservis concernés ;
- Mise à jour des zones, libellés, plans, synoptiques et repérages ;
- Coordination des traversées et calfeutrements ;
- Mesures compensatoires pendant toute neutralisation ;
- Essais complets avec le mainteneur et mise à jour du registre de sécurité.

17.3 Neutralisations

Toute neutralisation de zone, boucle, détecteur ou asservissement devra être demandée, autorisée, limitée dans le temps et enregistrée. Le titulaire précisera les mesures compensatoires, la surveillance et l'heure de remise en service. Aucun dispositif ne restera neutralisé après départ des équipes sans autorisation écrite.

17.4 Mainteneur et responsabilité

Les interventions nécessitant un accès logiciel, une programmation, une modification de boucle ou un essai d'asservissement seront exécutées ou validées par le mainteneur ou une entreprise autorisée pour le système existant. Le titulaire du lot n° 03 organise et finance cette intervention sauf décision contraire notifiée.

17.5 Essais et DOE

Les essais couvriront les équipements déplacés ou créés ainsi que les chaînes fonctionnelles affectées. Les procès-verbaux, plans de zones, listes de points, matrices d'asservissement, schémas, notices et sauvegardes de programmation seront mis à jour. La mise en service définitive sera subordonnée à l'absence de défaut compromettant la sécurité.

18. Contrôle d'accès, interphonie et nouvel accès PMR

18.1 Contrôle d'accès existant

Le titulaire inventoriera les lecteurs, badges, centrales, alimentations, ventouses, gâches, contacts, boutons de sortie, commandes de portes et logiciels existants. Il vérifiera les droits, les horaires, les scénarios de déverrouillage et les interfaces avec le SSI.

18.2 Nouvel accès PMR

Le nouvel accès depuis le parking arrière comprendra les équipements de contrôle et d'interphonie nécessaires à l'appel, à l'autorisation d'accès et à l'usage de l'élévateur. Le titulaire coordonnera avec les lots 02 et 04 les positions, gaines, réservations, contacts, commandes et alimentations avant fabrication.

- Poste extérieur accessible, résistant aux conditions d'exposition et implanté à hauteur réglementaire ;
- Appel vers un poste identifié dans l'accueil ou un service défini par la maîtrise d'ouvrage ;
- Commande d'ouverture et retour d'état ;
- Contacts de porte et surveillance nécessaires ;
- Déverrouillage conforme aux scénarios de sécurité incendie ;
- Alimentation protégée et, si requis par le système, secourue ;
- Signalisation et essais avec une personne à mobilité réduite ou selon un scénario représentatif.

18.3 Droits et programmation

Les droits d'accès, profils, horaires et badges seront définis par la maîtrise d'ouvrage. Le titulaire réalisera la programmation, les essais, la sauvegarde et la remise des procédures d'administration. Les équipements temporaires seront supprimés des bases après repli.

19. Intrusion, alarmes anti-agression et télésurveillance

19.1 Installation existante

La réforme de 2011 a prévu le déplacement d'un clavier intrusion, d'un boîtier d'extension, d'un détecteur de surveillance du clavier, d'une pédale d'alerte et d'un microphone, avec validation en télésurveillance. Le titulaire identifiera la centrale et l'architecture actuelles, les équipements encore en service, le télésurveilleur, le mainteneur et les procédures applicables.

19.2 Intrusion

Les détecteurs, claviers et contacts affectés par le chantier seront maintenus, déplacés ou remplacés par des modèles compatibles. La couverture des accès et zones protégées ne devra pas être réduite. Les modifications seront testées avec la centrale, les temporisations, les reports et la télésurveillance.

19.3 Alarmes anti-agression

Les postes exposés au public et les box seront équipés de déclencheurs discrets accessibles depuis la position normale de travail : pédales, boutons fixes, télécommandes ou commandes intégrées selon le plan validé. Ils seront protégés contre les déclenchements involontaires et raccordés au système de traitement retenu par la DGFIP.

L'alarme ne devra pas révéler localement son déclenchement lorsqu'elle est destinée à rester silencieuse. Le titulaire vérifiera la réception du signal, la localisation, la levée de doute, les reports, l'appel des secours et les procédures associées. Les essais seront réalisés avec les utilisateurs et le service de sûreté.

19.4 Microphones et levée de doute

Lorsque des microphones ou dispositifs d'écoute existent ou sont maintenus, leur implantation, leur finalité, leur activation et leurs droits d'accès seront validés par la maîtrise d'ouvrage. Les liaisons seront testées avec le prestataire de télésurveillance et documentées.

19.5 Continuité pendant les travaux

L'accueil provisoire disposera de moyens anti-agression opérationnels avant transfert des agents. Toute neutralisation de l'intrusion ou de la télésurveillance sera limitée, signalée et compensée. Le titulaire maintiendra une procédure de retour arrière jusqu'à validation du nouveau dispositif.

20. Vidéoprotection

20.1 Principe

Le site dispose d'un dispositif de vidéoprotection. Le projet ne prévoit pas une multiplication systématique des caméras. Le titulaire vérifiera que les accès, zones d'attente, circulations et points sensibles restent couverts après transformation, puis déplacera, réorientera ou complétera les équipements lorsque nécessaire.

20.2 Confidentialité et cadrage

Les cadrages devront permettre de comprendre les déplacements et incidents sans filmer inutilement les écrans, documents, échanges confidentiels à l'intérieur des box ou postes de travail. La hauteur, l'angle, les masques éventuels et la qualité d'image seront validés avec le service de sûreté.

20.3 Prestations

- Inventaire des caméras, enregistreurs, écrans, alimentations, réseaux et licences ;
- Dépose-repose, déplacement ou réorientation ;
- Fourniture de supports et câbles compatibles ;
- Adaptation des noms de caméras et plans de localisation ;
- Réglage de l'image, date, heure, enregistrement et durée de conservation selon consignes ;
- Tests de consultation, export et lecture par les personnes habilitées ;
- Mise à jour des documents techniques nécessaires aux démarches de la maîtrise d'ouvrage.

20.4 Équipement complémentaire

Toute caméra ou équipement neuf sera compatible avec l'enregistreur et les licences existantes. Le titulaire vérifiera avant commande la capacité de stockage, les ports disponibles, l'alimentation et les droits logiciels. Les frais de licence indispensables seront inclus et clairement identifiés.

21. Intégration architecturale et raccordements du mobilier

21.1 Principe de synthèse

Les mobiliers du nouvel accueil constituent des supports techniques actifs. Les prises, données, téléphones, écrans, alarmes, interphones, commandes et passages de câbles devront être intégrés sans être accessibles au public ni gêner les agents. Le lot n° 03 travaillera sur des plans communs avec les lots 02 et 05.

21.2 Limites de prestation

Élément	Lot n° 05 – Menuiserie	Lot n° 02 – TCE	Lot n° 03 – Technique
Meuble	Fabrication, logements, trappes et supports.	Déchargement, montage, fixation et protection.	Blocs prises, câbles, raccordements, essais.
Passage de câbles	Réservations et pièces intégrées au meuble.	Percements/supports du bâtiment et finitions.	Dimensionnement, gaines, séparation CFO/CFA et tirage.
Écran / terminal	Support et renfort selon plans.	Pose mécanique si prévue par coordination.	Alimentation, données, fixation technique, réglage.
Alarme	Logement discret et accessible à l'agent.	Sans objet sauf support.	Fourniture, raccordement, paramétrage et essais.
Maintenance	Démontabilité du panneau ou trappe.	Accès aux réseaux du bâtiment.	Repérage, longueur de réserve et connectique accessible.

21.3 Prototype

Le titulaire participera à la validation du prototype de mobilier. Il vérifiera la position des blocs, la longueur et le rayon de courbure des câbles, la séparation, l'ergonomie des alarmes, l'orientation des écrans, l'accessibilité de maintenance, la ventilation des équipements et la possibilité de remplacement sans dégradation.

21.4 Câbles et maintenance

Les câbles seront protégés contre l'arrachement, fixés, guidés et dotés d'une réserve raisonnable. Les connexions seront accessibles depuis la zone agents ou une trappe contrôlée. Aucun appareil nécessitant une maintenance régulière ne sera enfermé définitivement.

22. Interfaces avec les lots et intervenants spécialisés

Intervenant	Responsabilité principale	Interface obligatoire	Point d'arrêt
Lot n° 01 – Désamiantage	Retrait des matériaux amiantés et restitution des zones.	Repérage des réseaux avant confinement ; aucune intervention du lot 03 dans une zone non restituée.	Remise contradictoire des zones.
Lot n° 02 – TCE	Cloisons, plafonds, percements, supports, finitions, base vie et phasage matériel.	Implantation, réservations, accès aux coffrets, protections et calfeutrements.	Avant fermeture des parois/plafonds.
Lot n° 04 – Élévateur	Équipement, automatismes propres, essais et conformité de l'élévateur.	Puissance, alimentation, coupure, interphonie, contrôle d'accès et contacts.	Avant fabrication puis mise sous tension.
Lot n° 05 – Menuiserie	Fabrication des meubles, trappes, supports et renforts.	Blocs prises, câbles, alarmes, écrans et maintenance.	Prototype et plans avant fabrication.
Service informatique DGFIP	Architecture active, règles de réseau, postes et droits.	Catégorie, brassage, adressage, téléphonie, essais et transfert.	Avant commande et basculement.
Service sûreté DGFIP	Scénarios, droits, procédures et validation fonctionnelle.	Alarmes, contrôle d'accès, intrusion, vidéo et télésurveillance.	Avant paramétrage puis réception.
Mainteneur SSI	Accès logiciel, programmation, essais et DOE du SSI.	Zones, détecteurs, portes, asservissements et neutralisations.	Avant modification et mise en service.
Intégrateur gestion de files	Logiciel, licences, configuration et équipements propriétaires.	Bornes, afficheurs, sonorisation, postes agents et scénarios.	Avant basculement provisoire et définitif.

22.1 Coordination matérielle

Le lot n° 02 assure la coordination matérielle générale du chantier. Le lot n° 03 demeure responsable du calendrier de ses études, approvisionnements, fabricants, mainteneurs, coupures et essais. Il remettra au lot pilote les informations nécessaires au planning glissant et signalera immédiatement toute dépendance susceptible d'affecter le chemin critique.

22.2 Réunions techniques

Des réunions spécifiques pourront être organisées pour les tableaux et réseaux, le mobilier, le SSI, la sûreté, l'accès PMR et la gestion de files. Le titulaire préparera les documents de décision avant la réunion et diffusera un relevé des actions relevant de son périmètre.

23. Contrôles, essais, paramétrages et mise en service

23.1 Principe

L'achèvement matériel ne vaut pas mise en service. Une période distincte sera réservée aux essais, réglages, paramétrages, formation, prise en main et correction des défauts. Les tests seront réalisés d'abord par sous-ensemble, puis dans des scénarios globaux représentatifs du fonctionnement de l'accueil.

23.2 Essais minimums

Système	Essais minimums	Document attendu
CFO	Continuité, terre, isolement, protections, différentiels, polarité, mesures, test en charge et repérage.	PV de mesures, schémas et tableaux mis à jour.
Éclairage	Allumage, commandes, scènes ou détection, éclairage et absence d'éblouissement gênant.	Fiche de mesures et réglages.
Éclairage de sécurité	Fonctionnement, autonomie, télécommande, visibilité et cohérence du balisage.	PV et mise à jour du registre.
Réseau / téléphonie	Certification des liens, brassage, adressage, accès applicatif et appels.	Rapport par prise et tableau de brassage.
Gestion de files	Ticket/orientation, appel, affichage, son, transfert, priorités, fonctionnement dégradé et reprise après coupure.	Scénarios signés par les utilisateurs.
Sonorisation	Couverture, intelligibilité, niveaux, priorités et absence de perturbation.	Fiche de réglage.
SSI	Détection, DM, diffusion, zones, défauts, portes/asservissements et remise en service.	PV mainteneur et DOE actualisé.
Contrôle d'accès / interphonie	Appel, audio/vidéo si prévu, ouverture, retour d'état, droits, sortie et déverrouillage de sécurité.	PV et sauvegarde de configuration.
Intrusion / anti-agression	Déclenchement discret, localisation, transmission, levée de doute, télésurveillance et retour normal.	PV signé avec service sûreté.
Vidéoprotection	Cadrage, image, enregistrement, horodatage, lecture, export et droits.	Plan de caméras et fiche de réglage.
Élévateur – interface	Alimentation, coupure, interphonie, contrôle d'accès et fonctionnement coordonné.	PV commun lots 03/04.

23.3 Défauts et réserves bloquantes

Tout défaut affectant la sécurité, le SSI, la sûreté, les alarmes, l'accès PMR, le réseau informatique, la gestion de files ou l'usage normal d'un poste sera considéré comme bloquant avant ouverture. Les réserves de finition mineures ne devront pas empêcher la remise des documents indispensables à l'exploitation.

23.4 Essais en conditions réelles

Après les essais techniques, une simulation sera organisée avec des agents : arrivée d'un usager, orientation, ticket, appel, entretien, réorientation, déclenchement d'une alarme, utilisation de l'accès PMR, fonctionnement d'un écran et réaction à une coupure ou un défaut. Les observations seront corrigées avant transfert définitif.

24. Formation, transfert et prise en main

24.1 Formation

Le titulaire formera les personnes désignées à l'utilisation courante, aux procédures de défaut et aux fonctions d'administration nécessaires. Les sessions porteront notamment sur la gestion de files, les afficheurs, les alarmes, le contrôle d'accès, l'interphonie, la vidéoprotection, les commandes d'éclairage et les procédures de basculement ou de retour à l'état normal.

24.2 Supports

Des supports synthétiques en français seront remis : fiche de démarrage et arrêt, consignes en cas de défaut, contacts de maintenance, plan des organes, procédure de sauvegarde, liste des droits et guide utilisateur. Les notices fabricants non adaptées au site ne suffisent pas.

24.3 Transfert

Le transfert des agents vers le nouvel accueil fera l'objet d'un plan distinct. Les postes, téléphones, écrans, bornes, alarmes et droits seront affectés avant l'arrivée du public. Une période de prise en main à vide permettra de corriger les derniers réglages. Le dispositif provisoire ne sera démonté qu'après validation écrite.

25. Repérage, DOE, plans de recollement et données d'exploitation

25.1 Repérage

Tous les tableaux, protections, câbles, boîtes, prises, ports, équipements, caméras, détecteurs et commandes modifiés seront repérés de manière durable, cohérente avec les plans et compréhensible par l'exploitant. Les repères provisoires manuscrits seront remplacés avant réception.

25.2 Contenu du DOE

- Rapport de diagnostic initial et inventaire final ;
- Plans de recollement par système, aux formats PDF et modifiable demandé ;
- Schémas unifilaires et tableaux de circuits mis à jour ;
- Synoptiques des réseaux, SSI, sûreté, gestion de files, sonorisation et installations provisoires réemployées ;
- Tableau de brassage, repérage des prises et rapports de certification ;
- Plans de zones SSI, listes de points, matrices d'asservissement et PV du mainteneur ;
- Plans des caméras, contrôle d'accès, intrusion et alarmes ;
- Fiches techniques, certificats, notices, garanties, licences et contrats associés ;
- Procès-verbaux de mesures, essais et formations ;
- Sauvegardes de configurations et mots de passe transmis selon une procédure sécurisée ;
- Liste des équipements déposés, réemployés, stockés ou évacués ;
- Consignes d'exploitation, maintenance et coordonnées des intervenants.

25.3 Formats et remise progressive

Le DOE sera alimenté progressivement pendant le chantier. Les plans de recollement seront mis à jour à mesure des modifications, et non reconstitués uniquement en fin d'opération. Les formats modifiables, conventions de nommage et plateforme de remise seront définis pendant la préparation. Un exemplaire provisoire complet sera remis avant les OPR.

25.4 Données sensibles

Les plans de sûreté, codes, mots de passe, adresses réseau, configurations et autres données sensibles seront transmis uniquement aux destinataires habilités, par un moyen sécurisé. Ils ne seront pas intégrés sans protection à un dossier de diffusion générale.

26. Déposes, déchets, réemploi, maintenance et garanties

26.1 Déposes

Les déposes seront sélectives et précédées d'une identification. Les équipements destinés au réemploi seront protégés. Les équipements devenus inutiles seront proposés au réemploi interne ou évacués après accord, avec tri des déchets électriques et électroniques et remise des justificatifs.

26.2 Maintenance pendant le chantier

Le titulaire maintiendra les installations provisoires et les équipements qu'il a déplacés ou modifiés jusqu'à la réception. Il interviendra sans délai sur tout défaut compromettant le service. Les consommables, batteries ou petits accessoires nécessaires à cette période sont inclus.

26.3 Garantie

Les installations neuves et les prestations de déplacement, câblage, raccordement et paramétrage sont garanties conformément aux pièces du marché. La garantie couvre les défauts de fonctionnement, de connexion, de repérage, de programmation ou de compatibilité imputables aux travaux. Les interventions sur un équipement existant ne réduiront pas les garanties ou contrats maintenus sans accord préalable.

26.4 Maintenance future

Le titulaire communiquera les opérations de maintenance, périodicités, pièces d'usure, batteries, licences et contacts. Les équipements seront implantés de façon accessible. Toute solution imposant un abonnement, une licence récurrente ou un prestataire exclusif sera identifiée avant validation.

27. Contenu des prix et dispositions de chiffrage

27.1 Prix réputés complets

Les prix comprennent toutes sujétions de fourniture, transport, manutention, stockage, protections, accès, outillage, études, relevés, essais, main-d'œuvre, raccordements, programmation, coordination, nettoyage, évacuation, documents et garantie nécessaires à un ouvrage complet. Les difficultés normales liées au site occupé, au phasage, aux déplacements successifs et aux interventions hors ouverture pour les coupures planifiées sont réputées connues.

27.2 Distinction des prestations

La DPGF distinguera autant que possible : études et relevés ; installations provisoires ; déposes-reposes ; déplacements et prolongations ; fournitures neuves ; interventions de mainteneurs ; paramétrages ; essais ; DOE. Cette décomposition permet de comparer les offres et de préserver la logique de réemploi. Les quantités définitives sont celles des plans PRO/DCE, de la DPGF et des relevés contradictoires.

27.3 Remplacements non prévus

Un remplacement général découvert nécessaire après notification ne pourra être engagé sans ordre écrit. Le titulaire fournira un diagnostic, une proposition d'adaptation, une variante de remplacement, les incidences et les prix détaillés. Le fait qu'un équipement soit ancien ou d'une marque différente ne constitue pas à lui seul un imprévu indemnisable.

27.4 Compatibilité et licences

Les prix des systèmes propriétaires incluront les licences, modules, cordons, interfaces, déplacements, frais de technicien, sauvegardes et mises en service indispensables au résultat, sauf ligne expressément mise à la charge de la maîtrise d'ouvrage. Aucun équipement ne pourra être livré avec une fonction bridée non annoncée.

Annexe A – Documents d'exécution et points d'arrêt

Réf.	Document / contrôle	Point d'arrêt
A1	Rapport de diagnostic initial, inventaire et état vérifié	Avant finalisation des plans d'exécution
A2	Bilan de puissance et clarification des départs du RDC	Avant création ou réaffectation des circuits
A3	Plans et schémas de l'accueil provisoire	Avant installation du provisoire
A4	PV d'essais de l'accueil provisoire	Avant neutralisation de l'accueil existant
A5	Procédure de coupure et basculement	Avant chaque basculement
A6	Plans de synthèse cloisons/plafonds/réseaux	Avant fermeture des parois et plafonds
A7	Prototype et plans des raccordements de mobilier	Avant fabrication du mobilier
A8	Données fabricant de l'élévateur et matrice d'interface	Avant alimentation et réservations définitives
A9	Étude SSI et avis du mainteneur	Avant déplacement ou création de points SSI
A10	Étude sûreté et scénarios validés	Avant programmation contrôle d'accès, intrusion et alarmes
A11	Architecture et scénarios de gestion de files	Avant commande, transfert ou paramétrage
A12	Plan de vidéoprotection et cadrages proposés	Avant déplacement ou fourniture de caméras
A13	PV d'essais unitaires	Avant essais globaux
A14	PV de scénarios globaux et formation	Avant transfert définitif
A15	DOE provisoire complet	Avant OPR
A16	Validation du nouvel accueil	Avant dépose du dispositif provisoire

Annexe B – Matrice des systèmes et actions attendues

Système	État connu	Action contractuelle	Observation
Tableaux et départs CFO	Repérage récent, mais anomalies de charge et confusions au RDC.	Tester, clarifier, rééquilibrer, compléter, documenter.	Priorité haute.
Cheminements CFO/CFA	Réseaux successifs ; dépollution CFO récente.	Réemployer, ordonner, compléter et dépolluer sélectivement le CFA.	Aucun câble libre sur plafond.
Prises et alimentations	Points existants liés aux anciens box et bureaux.	Déplacer/prolonger ; créer les compléments selon mobilier.	Tests avant réemploi.
Éclairage normal	Dalles LED et travaux récents.	Dépose-repose, redistribution et compléments limités.	Mesures d'éclairement.
Éclairage de sécurité	Équipements récents Chubb/Luminox à confirmer.	Inventorier, adapter le balisage et tester.	Mainteneur/compatibilité.
Réseau / téléphonie	Sous-répartiteur historique et brassages à vérifier.	Tester, réaffecter, compléter et certifier.	Validation DGFIP.
Gestion de files	Système historique ESII, état actuel à confirmer.	Sauvegarder, déplacer, paramétrer et tester.	Intervention propriétaire.
Écrans / afficheurs	Équipements existants visibles dans l'accueil.	Réimplanter, raccorder et configurer.	Supports coordonnés.
Sonorisation	Haut-parleurs existants à inventorier.	Maintenir couverture, déplacer/compléter, régler.	Interface gestion de files.
SSI	Système actif, extension portes coupe-feu 2024.	Adapter, maintenir les zones, tester et mettre à jour DOE.	Mainteneur obligatoire.
Contrôle d'accès	Dispositifs existants et nouvel accès PMR.	Adapter, ajouter interphonie/contacts et programmer.	Interface lots 02/04.
Intrusion	Clavier, boîtier, détecteurs et télésurveillance historiques.	Inventorier, déplacer, revalider.	Mesures compensatoires.
Anti-agression	Pédale, microphone et alarmes existants à vérifier.	Équiper les postes exposés et tester la procédure.	Validation service sûreté.
Vidéoprotection	Système existant.	Réorienter/déplacer, compléter seulement si nécessaire.	Confidentialité des box.
Mobilier technique	Nouveau mobilier lot 05.	Intégrer blocs, câbles, alarmes et maintenance.	Prototype obligatoire.
Installations provisoires	À créer pour le chantier.	Fournir, tester, maintenir, adapter puis déposer.	Condition de continuité.

Annexe C – Données à confirmer avant la version DCE définitive

Réf.	Donnée à confirmer	Responsable / source	Incidence
C1	Schémas Cegelec 2025 et plan de recollement des départs	Maîtrise d'ouvrage / gestionnaire	À joindre comme pièces de référence.
C2	Localisation et caractéristiques exactes des TD RDC 0.1 et 0.2	Gestionnaire / relevé	À reporter sur plans.
C3	Nature, capacité et propriétaire du sous-répartiteur/baie RDC	Service informatique	Détermine brassage et câblage.
C4	Référentiel de câblage structuré DGFIP	Service informatique	Catégorie, connectique et tests.
C5	Nombre définitif de postes, écrans, imprimantes et prises	Plans PRO / maîtrise d'ouvrage	À mesurer dans la DPGF.
C6	Système actuel de gestion de files, version, mainteneur et licences	Site / service métier	Conditionne les lignes propriétaires.
C7	Inventaire des écrans, bornes, afficheurs et haut-parleurs réemployés	Relevé contradictoire	Dépose-repose et compléments.
C8	Marque, catégorie et mainteneur du SSI	Gestionnaire / registre sécurité	Obligatoire avant études SSI.
C9	Plans SSI actualisés après l'extension 2024	Mainteneur SSI	À joindre au dossier d'exécution.
C10	Système intrusion, télésurveilleur et procédure anti-agression	Service sûreté	Définit les équipements et essais.
C11	Architecture du contrôle d'accès et droits du nouvel accès PMR	Service sûreté / lot 04	À valider avant commande.
C12	Inventaire et capacité du système de vidéoprotection	Service sûreté	Ports, licences, stockage et caméras.
C13	Puissance et données électriques de l'élèveur	Fabricant lot 04	Dimensionnement de l'alimentation.
C14	Local et équipement exact de l'accueil provisoire	Maîtrise d'ouvrage / plans phasage	Dimensionnement du provisoire.
C15	Créneaux autorisés de coupure et basculement	Gestionnaire / utilisateurs	Planning détaillé.
C16	Formats DOE, plateforme et règles de confidentialité	Maîtrise d'ouvrage	Remise progressive.

Annexe D – Scénarios minimums d’essais fonctionnels

Réf.	Scénario	Résultat à vérifier
D1	Ouverture normale	Mise sous tension, réseau, écrans, gestion de files, contrôle d’accès et alarmes sans défaut.
D2	Arrivée et orientation	Émission/orientation, affichage du numéro, appel sonore et visuel, direction vers le bon poste.
D3	Transfert de guichet	Réorientation d’un usager vers un autre box ou niveau de réception sans perte de file.
D4	Accueil PMR	Appel extérieur, communication, ouverture, usage de l’élévateur, entrée et retour d’état.
D5	Alarme anti-agression	Déclenchement discret, réception, localisation, levée de doute et procédure de réponse.
D6	Intrusion hors horaires	Armement, détection, transmission, télésurveillance et réarmement.
D7	Déclenchement SSI	Détection ou DM, diffusion, asservissements concernés, déverrouillage et réarmement.
D8	Coupure électrique	Comportement des systèmes, éclairage de sécurité, sauvegarde, reprise et cohérence des horloges.
D9	Défaut réseau	Mode dégradé de l’accueil, information des agents et rétablissement après reconnexion.
D10	Vidéoprotection	Cadrage, enregistrement, recherche, lecture, export et contrôle des droits.
D11	Fermeture quotidienne	Arrêt des équipements non nécessaires, maintien des sécurités et armement des systèmes.
D12	Passage provisoire-définitif	Basculement, contrôle complet, retour arrière possible puis dépose du provisoire après validation.